

Marisol TOURAINE

Ministre des Affaires sociales et de la santé

14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Objet: préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 1er février 2017 *(En ce qui concerne les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces agents en amont et en aval de ces journées.)*

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleurs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

-aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

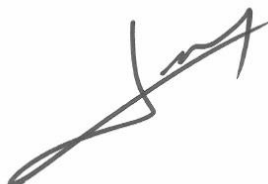
-aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- l'abrogation de la loi travail,
- la réalisation d'une étude sur la morbidité des professionnels dont le ministère de la santé et de l'action sociale a la charge.
- l'abrogation du décret sur les GHT,
- l'abrogation de la loi de modernisation du système de santé,
- un processus démocratique pour une loi sanitaire et sociale, qui tienne compte des besoins de la population et soit respectueuse des salarié-es,
- la résorption effective des emplois précaires dans tous les secteurs,
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tou-tes les salarié-es, en prenant en compte l'égalité salariale femme/homme,
- l'augmentation générale des salaires avec un SMIC à 1700€ net,
- la réduction du temps de travail, 32h en 4 jours et 30h en 3 nuits par semaine,
- l'abandon de la politique d'austérité : de la loi NOTRe ainsi que du pacte de responsabilité...

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre nos sincères salutations.

Pour la fédération SUD Santé Sociaux, Jean Vignes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Vignes', written over a horizontal line.

Paris le 24 janvier 2017

